



Publié sur ORDIF (<https://www.ordif.com>)

[Accueil](#) > Plaquette coût de gestion des déchets



Étude / Enquête ORDIF
Économie

Connaître, analyser et comparer ses coûts de gestion des déchets

La présente plaquette propose des réponses aux questions que les collectivités locales se posent en matière de connaissance des coûts : outils proposés, dispositifs auxquels elles ont accès...

La gestion des déchets municipaux est une compétence qui a un impact significatif sur le budget des collectivités territoriales : on estime à environ **90 € (hors taxe) par habitant**, le coût supporté en moyenne par les collectivités franciliennes et à près de **1,5 milliards d'euros*** le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) levé dans la région. Dans un contexte marqué par de fortes tensions dans l'élaboration des budgets des collectivités, la **connaissance fine des coûts et leur mise en perspective** par rapport à d'autres éléments de référence s'avèrent essentielle pour identifier des leviers de maîtrise ou de réduction des coûts.

Dans cette perspective, une réflexion commune a été menée avec la Direction Régionale de l'ADEME, le Conseil Régional d'Île-de-France et l'ORDIF afin d'accompagner au mieux le déploiement des démarches de connaissance des coûts au sein des collectivités franciliennes.

** source ORDIF d'après données DGFIP*

Documents :

 [Télécharger le document \(4 p\)](#)

Contact :

Valentin Sauques

Chef de projets économie

valentin.sauques@iau-idf.fr

contact ORDIF

T. 01 77 49 75 20

Source URL: <https://www.ordif.com/publication/plaquette-cout-de-gestion-des-dechets>